



Stage :

Les Assurances Construction

EN PRÉSENTIEL A PARIS OU EN DISTANCIEL

• Public concerné

Ce stage est destiné aux responsables, juristes en charge du dossier assurances

• Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

• Objectifs et compétences visées

Permettre aux participants de :

- Identifier les polices en assurances construction, les garanties, la tarification, le rôle des différents intervenants
- Appréhender les règles juridiques et la jurisprudence
- Elaborer un cahier des charges « assurances » pour la construction d'un bâtiment

• Durée et tarif

2 jours, soit 14 heures.

14,50 € HT

Ce tarif comprend le face à face pédagogique, ainsi que le support. En présentiel : le repas, le petit déjeuner, et pauses café.

• Intervenants

- Thierry CURT. Consultant sénior expert en Assurances. Dirigeant de CS Entreprise
- Consultants formateurs spécialistes en Assurances possédant une expérience terrain (conseil et audit d'assurance ou gestion des risques des entreprises et collectivités).

• Modalités pédagogiques et d'évaluation

La formation, basée sur une pédagogie active et participative, s'appuie sur des mises en situation directement liées au contexte professionnel des participants. Explication technique des clauses assurantielles avant et après réception.

Les participants sont invités à amener leurs cas pratiques.

Cas pratique : élaboration d'un cahier des charges assurances pour le maître d'ouvrage

Un support pédagogique est remis à chaque stagiaire.

Une attestation de fin de formation sera remise à l'issue de la session.



Programme

1. Les aspects juridiques

- Constructeurs (maîtres d'œuvre, réalisateurs, non réalisateurs, ...) et maîtres d'ouvrage : rôles et responsabilités pendant les travaux, à la réception et après réception.
- Fabricants d'EPERSs et contrôleurs techniques.
- Garantie de parfait achèvement, garantie biennale de bon fonctionnement et responsabilité décennale.
- Cas de dommages intermédiaires.
- La double obligation d'assurance et l'exception.

2. Les polices de base et les autres polices

- Régime de capitalisation et de répartition.
- Dommages Ouvrage : garantie de base et extensions de garantie, souscription et prise d'effet des garanties, formalités à accomplir, sinistre et expertise obligatoire, critères de tarification.
- Responsabilité décennale : garantie et extensions de garantie, exclusions et conditions d'octroi des garanties, marché et concurrence.
- Autres polices : Tous risques chantier (avec ou sans garantie maintenance – avec ou sans recours contre les constructeurs), Montage-essais, R.C. maître d'ouvrage, Police unique de chantiers, Complémentaire d'ouvrage, R.C. entreprise.

3. Cas pratiques

- Élaboration d'un cahier des charges pour la construction d'un bâtiment à usage professionnel.
- Sinistre : identification des garanties mises en jeu dans les polices du maître d'ouvrage et du constructeur responsable :
 - lorsque le sinistre survient en cours de travaux
 - lorsque le sinistre survient après réception.

Formations complémentaires

- Gestion technique des sinistres « Responsabilité Civile » et « Construction »

Pour toute demande liée à l'accessibilité de nos formations, notre référent handicap se tient à votre disposition au 01.39.72.12.22 ou par mail : contact-csformations@cs-entreprise.com